

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 038-213803893-20221121-D_55_2022-DE

Le 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2022

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Madame et Messieurs Juan COLOMER Franck REUTER, Valérie VERNAY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Frédéric PERROT, Agnès MONTEIL, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET, Virginie REVOLAT et Lucas MINHAVA Conseillers municipaux.

EXCUSES :

Messieurs et Mesdames, Joël TERRY, André LASSALLE, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, et Elisa VIRETON,

POUVOIRS :

Monsieur André LASSALLE à Madame Valérie MICHA FRACHON,
Monsieur Sébastien MAIRE à Madame Maryse GEMMITI.

N°55-2022

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance.

EMPRUNT COMMUNAL AUPRES DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Le Maire certifie exécutoire
la présente délibération

Monsieur Patrick CASTAING, adjoint chargé des finances, donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt pour financer les travaux de construction d'un restaurant scolaire, de deux salles de classe et d'une salle polyvalente.

transmise en
sous-Préfecture
par télétransmission
et affichée
sous sa responsabilité

Il explique que la Commune a sollicité plusieurs établissements bancaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, un prêt selon les caractéristiques suivantes :



⌘ Montant : 500 000 €

⌘ Durée : 15 ans

⌘ Taux actuel : 3,26 % en annuel ;

⌘ Echéance de remboursement : Annuelle

⌘ La 1^{ère} échéance est fixée à 1 an après la date de déblocage du prêt

Frais de dossier : 75 €

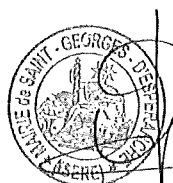
Délibération
N°55-2022
Page N°2

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Elle affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Brigitte GROIX
Brigitte GROIX



Le secrétaire de séance,

Henri BERTHET
Henri BERTHET

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 038-213803893-20221121-D_56_2022-DE

Le 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2022

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Madame et Messieurs Juan COLOMER Franck REUTER, Valérie VERNAY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Frédéric PERROT, Agnès MONTEIL, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET, Virginie REVOLAT et Lucas MINHAVA Conseillers municipaux.

EXCUSES :

Messieurs et Mesdames, Joël TERRY, André LASSALLE, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, et Elisa VIRETON,

POUVOIRS :

Monsieur André LASSALLE à Madame Valérie MICHA FRACHON,
Monsieur Sébastien MAIRE à Madame Maryse GEMMITI.

N°56-2022

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance.

TE 38 TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Carrefour de la Madone

Monsieur Henri BERTHET, Adjoint, informe les élus que, suite à notre demande, le TE 38 a étudié la faisabilité de l'opération 22-004-389 - Eclairage public carrefour de la Madone

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le Maire certifie exécutoire
la présente délibération

transmise en
sous-Préfecture
par télétransmission
et affichée
sous sa responsabilité

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à :	7 948.00 €
- montant total des financements externes :	2 933.00 €
- frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38 :	284.00 €

La contribution aux investissements s'élève à **4 731.00 €**

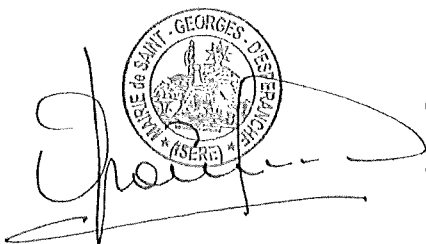
Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- ☞ Du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- ☞ De la contribution correspondante au TE 38.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

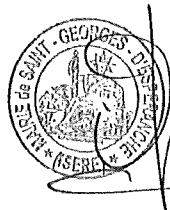
☞ Prix de revient prévisionnel	7 948.00 €
☞ Financements externes	2 933.00 €
☞ Commune de Saint Georges d'Espéranche	
Participation prévisionnelle	5 015.00 €



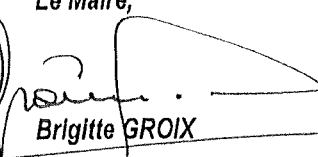
Délibération
N°56-2022
Page N°2

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du TE 38 284.00 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel totale de 4 731.00 € ;
- **PRECISE** que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à engager les dépenses correspondantes.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,


Brigitte GROIX



Le secrétaire de séance,


Henri BERTHET

Le 21 novembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de St Georges d'Espéranche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte GROIX, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2022

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Brigitte GROIX, Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, Henri BERTHET, Isabelle BOUQUET et Maryse GEMMITI adjoints, Madame et Messieurs Juan COLOMER Franck REUTER, Valérie VERNAY, Conseillers Municipaux délégués, Mesdames et Messieurs Claude DEVILLERS, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Frédéric PERROT, Agnès MONTEIL, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET, Virginie REVOLAT et Lucas MINHAVA Conseillers municipaux.

EXCUSES :

Messieurs et Mesdames, Joël TERRY, André LASSALLE, Marjorie CHEMIN, Sébastien MAIRE, et Elisa VIRETON,

POUVOIRS :

Monsieur André LASSALLE à Madame Valérie MICHA FRACHON,
Monsieur Sébastien MAIRE à Madame Maryse GEMMITI.

N°57-2022

Monsieur Henri BERTHET est désigné comme secrétaire de séance.

EMPRUNT COMMUNAL AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Monsieur Patrick CASTAING, adjoint chargé des finances, donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt pour financer les travaux de construction d'un restaurant scolaire, de deux salles de classe et d'une salle polyvalente.

Le Maire certifie exécutoire
la présente délibération

Il explique que la Commune a sollicité plusieurs établissements bancaires.

transmise en
sous-Préfecture
par télétransmission
et affichée
sous sa responsabilité

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- ↳ Montant : 500 000 €
- ↳ Durée : 180 mois
- ↳ Taux actuel : 3.28 %;
- ↳ Echéance de remboursement : Annuelle
- ↳ La 1^{ère} échéance est fixée à 1 an de la date de déblocage du prêt
- ↳ Date de déblocage : dès signature du contrat les fonds sont disponibles sous huitaine
- ↳ Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- ↳ Frais de dossier : 0 €



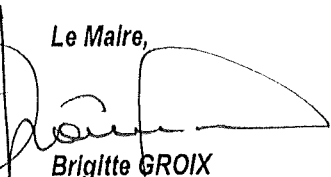
Délibération
N°57-2022
Page N°2

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Elle affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Pour copie conforme au Registre des Délibérations.


Le Maire,
Brigitte GROIX


Le secrétaire de séance,
Henri BERTHET